



Mairie de Villars le Sec

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 7 novembre 2016

Absents excusés : C.BRUCHON, N.ENDERLEN, M.QUATREHOMME.

1. Bois 2017

L'exploitation forestière 2016-2017 sera réalisée par **les agents de l'ONF et Monsieur Jean-François MARDEGAN** dans les parcelles 14, 21, 22 et 33.

Les tarifs d'**affouage** pour la prochaine saison 2016-2017 restent inchangés :

- **11€ /stère d'affouage**

Conformément à la réglementation en vigueur, il sera demandé aux affouagistes de régler une taxe d'affouage d'un montant de 15€ (par chèque à l'ordre du trésor public) et de fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile chef de famille ».

Le martelage pour l'exercice 2017 se fera dans les parcelles 3 (*régénération secondaire*) , 15 et 16 (*amélioration*).

2. Location appartement communal :

L'appartement communal situé 8 rue principale, au-dessus de l'école maternelle sera loué à compter du 1^{er} décembre 2016 à Mademoiselle Mélanie BEL et Monsieur Nicolas CRAMPONNE (*pour un loyer mensuel de 480€*).

Divers travaux seront réalisés avant l'arrivée des nouveaux locataires :

- remise en état d'une chambre suite à une infiltration d'eau (peinture + parquet) par l'entreprise **KERDUDO**.
- pose de la VMC par l'entreprise **STIV'ELEC**
- remise en peinture des volets
- pose de volets roulants côté cour par l'entreprise **TRYBA**
- divers travaux d'entretien (peinture, sanitaire, robinetterie, etc...)

3. Motion de soutien ALSTOM :

Monsieur le Maire fait part aux élus de la motion de soutien aux salariés d'Alstom transport Belfort proposée par Monsieur Damien MESLOT, Député Maire de Belfort.
Le conseil municipal adopte cette motion.

4. CCST modification statutaire :

La loi NOTRe fait évoluer les compétences des intercommunalités, aussi bien sur les compétences obligatoires qu'optionnelles.

Lors de son conseil communautaire du 6 octobre 2016, la CCST a validé la modification de ses statuts afin d'être en conformité. La commune doit donc délibérer quant à cette modification.

Le conseil municipal adopte cette demande avec 1 voix contre et 7 voix pour.

5. Mutualisation achat de la signature électronique :

La dématérialisation rend obligatoire l'utilisation de la signature électronique par les élus et les agents administratifs pour la transmission des documents comptables, délibération, etc.... Madame Brochet travaillant sur deux communes, Monsieur le Maire propose donc de mutualiser cet achat avec la commune de Croix afin de réduire le coût.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

6. Redevance d'Occupation du Domaine Public 2016 :

Conformément au décret du 27 décembre 2005 fixant les montants maximums des redevances dues par les opérateurs de communications électroniques, la commune percevra la somme de **51€ par France Télécom** pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public au titre de l'année 2016.

7. Cérémonie du 11 novembre :

La commémoration de l'Armistice de 1918 aura lieu le **vendredi 11 novembre à 11h00** devant le monument aux morts avec la participation des enfants de l'école maternelle.

8. A.S.A Franche - Comté :

Monsieur le Maire présente aux conseillers la demande de l'A.S.A Franche-Comté concernant le passage du 37^{ème} rallye de Franche-Comté (le 25 mars 2017) sur la commune de Villars le Sec avec pour particularité une épreuve chronométrée au sein même du village.

Le conseil municipal délibère et vote : 7 voix contre et 1 abstention.

9. Informations et questions diverses :

- Suivi dossier téléphonie mobile : vu l'absence de réponse au courrier (RAR) adressé à Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Maire demande à rencontrer Monsieur le Préfet afin de faire le point sur ce dossier.
- Suite à une demande pour l'entretien du chauffage de l'église (avec devis d'un montant de 714,24€ TTC) adressée par le Trésorier de la Paroisse, Monsieur le Maire présente un nouveau chiffrage d'un montant de 239,59€ TTC. Un courrier sera envoyé à Monsieur le Trésorier lui demandant la prise en charge de cette dépense à hauteur de 50%.
- Une demande de subvention concernant la réfection de l'appartement communal situé au-dessus de la mairie sera adressée à Monsieur le Député Damien MESLOT.
- La mise en place des décorations de Noël aura lieu le **dimanche 4 décembre 2016 à 10h00.**

- Suite à la demande de Monsieur Talon, ci-joint en annexe le compte-rendu de Monsieur Bolchert (ONF) concernant l'extraction de terre en forêt communale comme évoqué lors du conseil municipal du 4 avril 2016.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Laurent BROCHET.

